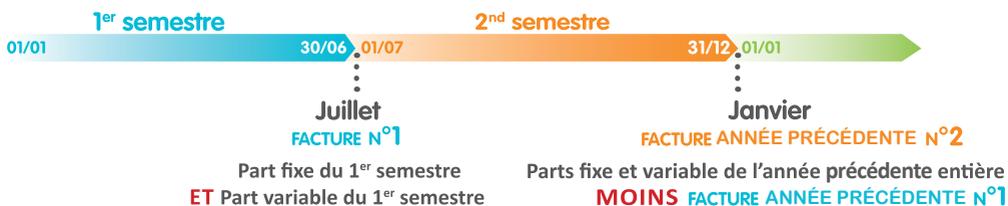


# - FICHE PRATIQUE -

## Votre redevance

### Réception de la facture

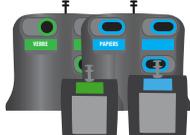


Les parts fixe et variable sont calculées de date à date. Par conséquent, **en cas de changement d'adresse ou de changement de volume des bacs**, les montants seront recalculés à partir de la date du changement sur le compte de l'utilisateur (**principe de proratisation de la redevance, voir au dos**).

### Montants 2025

Nb de personnes au foyer	1	2	3 à 4	5 à 7	+ de 7
Volume du bac noir (OMR) 	120 L	120 L	180 L	240 L	360 L
Volume du bac jaune (CS) 	120 L	180 L	240 L	360 L	360 L
<b>Part fixe annuelle</b>	<b>150,50 €</b>		<b>206,50 €</b>	<b>261,50 €</b>	<b>296,50 €</b>
Part variable bac noir 	6 €/levée		7 €/levée	8 €/levée	11 €/levée
Part variable conteneur noir (PAV OMR) 	1,50 €/ouverture				
Part variable déchèterie 	6 €/entrée				

### Domiciles équipés de bacs :

<b>PART FIXE annuelle</b>					
	6 vidages du bac noir/an*	4 ouvertures du conteneur d'ordures ménagères/an	10 entrées en déchèterie/an	collectes en bac* ou conteneur d'emballages	collectes du verre et du papier en libre accès
<b>PART VARIABLE</b>	au-delà de 6 = coût unitaire (voir ci-dessus)	au-delà de 4 = 1,50 € par ouverture	au-delà de 10 = 6 € par entrée	= forfait inclus	
	accès autorisés avec :				
					

\*Point de regroupement : sur certaines communes, une pastille blanche matérialise sur la chaussée le lieu de présentation des bacs noirs et jaunes. Pour la collecte, vous devez présenter vos bacs à ce point.

# - FICHE PRATIQUE -

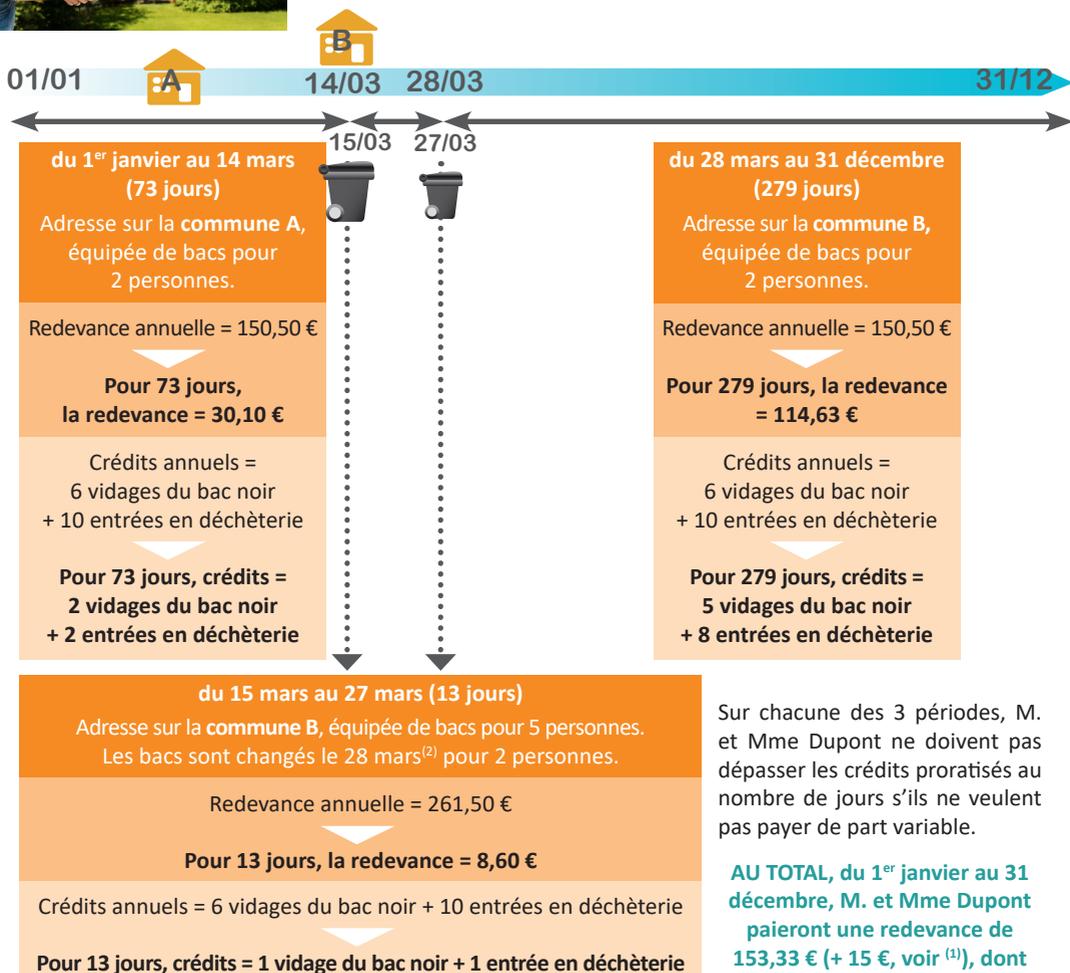
## Votre redevance

### Exemple de proratisation



M. et Mme Dupont vivent depuis 2016 sur la commune A. Le 13 février, ils préviennent le Sycodem de leur prochain déménagement fixé au 15 mars. Il emménagent sur la commune B<sup>(1)</sup>, toujours sur le territoire du Sycodem, à la place d'un foyer de 5 personnes. A leur départ, ils s'assurent de laisser leur bac noir vide au domicile.

(1) leur ouverture de compte à cette adresse sera facturée 15 €.



Sur chacune des 3 périodes, M. et Mme Dupont ne doivent pas dépasser les crédits proratisés au nombre de jours s'ils ne veulent pas payer de part variable.

**AU TOTAL, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, M. et Mme Dupont paieront une redevance de 153,33 € (+ 15 €, voir <sup>(1)</sup>), dont 8 vidages du bac noir et 11 entrées en déchèterie.**

<sup>(2)</sup> le changement est gratuit quand il se fait à l'atelier du Sycodem, ou facturé 10 € quand il se fait au domicile, sous un délai d'environ 15j max.